

Un crédit de 60 millions pour une bibliothèque du XXI^e siècle

Les Fribourgeois se prononceront le 10 juin sur un crédit qui doit permettre de rénover, moderniser et agrandir la **Bibliothèque cantonale et universitaire**.

DOMINIQUE MEYLAN

AMÉNAGEMENT. C'est un pur hasard, mais le jour choisi pour la visite, la climatisation de la pièce dans laquelle la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) conserve ses livres les plus précieux est en panne. Il fait chaud, humide, de quoi craindre pour ces trésors sensibles à la pourriture. Le crédit pour la rénovation et l'extension du bâtiment, soumis au vote le 10 juin, ne tient pas de l'esthétique, mais d'un ensemble de besoins.

«Les grandes bibliothèques réalisées dans un passé récent connaissent un vif succès, elles augmentent la visibilité et l'attractivité des universités qui en disposent», estime Martin Good, directeur de la BCU. La visite des infrastructures actuelles est parlante. Dans les magasins, une série d'étais ont été fixés pour soutenir le bâtiment. Un bref coup d'œil permet de constater que le sol n'est pas plat. Les rayonnages mobiles vont lâcher tôt ou tard. «Nous avons environ un million de livres

dans les compactus. En cas de panne, nous ne pourrions plus y accéder», s'inquiète Martin Good. Les problèmes sont nombreux: des tuyaux rouillent, le climat est instable, des sprinklers remplis d'eau sont situés juste au-dessus de fonds précieux. Dans les bureaux du personnel, chaque centimètre carré est utilisé. Même constat pour les utilisateurs de la bibliothèque. Certaines personnes étudient dans les sous-sols avec une lumière artificielle, alors que la salle de lecture est bondée.

Référendum obligatoire

Pour tout remettre à jour, un crédit de 60 millions de francs est nécessaire, auquel s'ajoutent 15 mio de subventions de la Confédération et 4 mio déjà accordés pour les études préliminaires. Une telle dépense est soumise au référendum financier obligatoire. C'est pourquoi les Fribourgeois sont appelés aux urnes.

Le projet choisi, Jardins cultivés, a été imaginé par le bureau Butikofer de Oliveira Vernay à Lausanne. Les bâtiments historiques, notamment la façade de style néobaroque, seront conservés. Deux parties modernes, reconnaissables à leurs lamelles en bois, seront ajoutées à chaque extrémité. Une nouvelle entrée sur la rue Saint-Michel, plus accessible et plus moderne, marquera l'ouverture sur la ville. La bibliothèque ne se veut pas réservée aux universitaires, mais doit attirer tous les Fribourgeois.

Le libre accès représente un des éléments les plus importants du projet. Réduit à son strict minimum aujourd'hui, il va être fortement développé, afin de favoriser une approche intuitive des lecteurs et inviter à bouquiner. Au total, les surfaces publiques vont être multipliées par cinq.

«Environ 80% des prêts se font sur 20% des fonds, note Martin Good. Nous allons tenter d'identifier les livres les plus demandés.» Seules les collections fribourgeoises et les collections précieuses continueront d'être conservées à Fribourg. Tout le reste sera rapatrié dans le centre de stockage interinstitutionnel de Domdidier.

La BCU est appelée à devenir un véritable *learning center*, autrement dit un centre d'apprentissage. Lorsque la bibliothèque a été inaugurée



En descendant du Collège Saint-Michel, les Fribourgeois arriveront devant la nouvelle entrée de la bibliothèque, ouverte sur la ville et accessible aux personnes à mobilité réduite. IMAGE DE SYNTHÈSE/MARCO DE FRANCESCO



en 1910, l'Université comptait 350 étudiants. En 1974, elle a été réaménagée pour offrir un espace adéquat aux 3500 universitaires. Aujourd'hui, l'alma mater compte quelque 10 000 étudiants. Qui ne sont pas les seuls utilisateurs de la BCU.

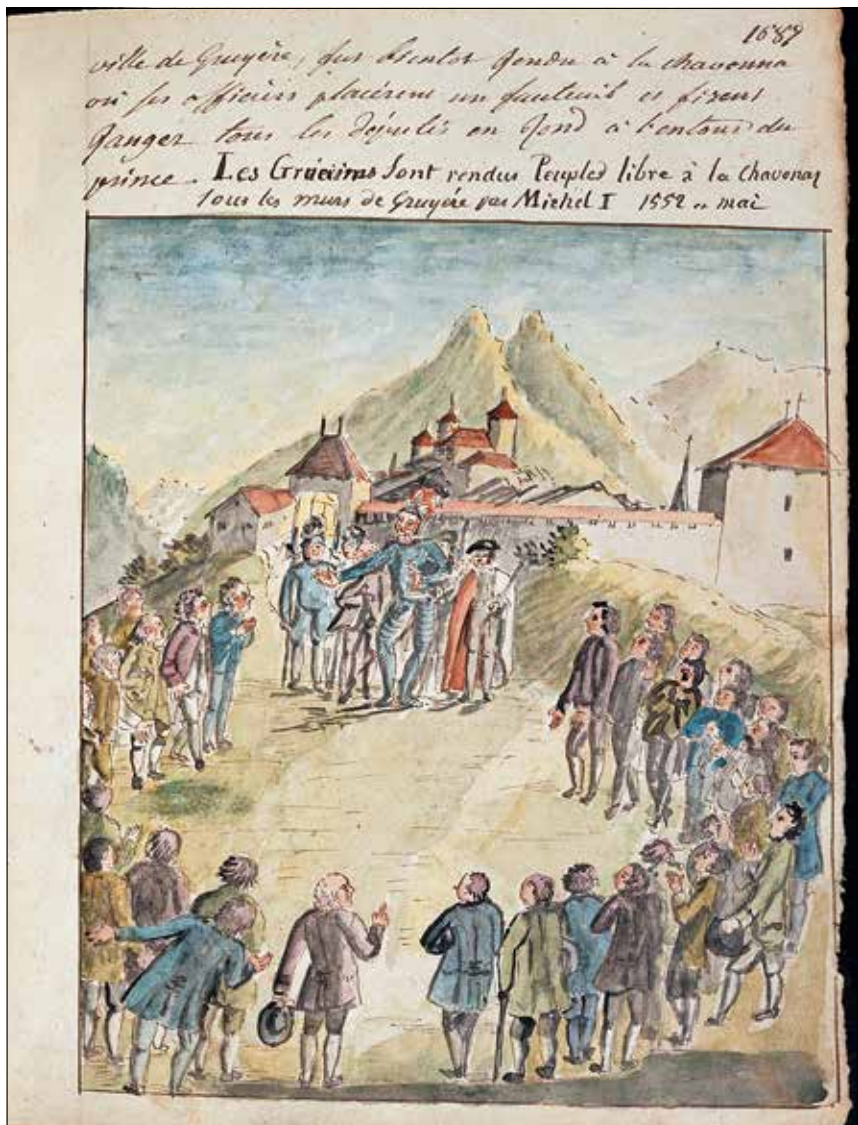
La nouvelle infrastructure pourra accueillir 900 usagers. Il y aura bien sûr de nombreuses places individuelles, mais aussi des salles pour les travaux en groupe et des espaces cloisonnés. Pour Martin Good, une des plus belles réussites du projet, «ce sont les anciens magasins transformés en espace de lecture avec leur belle hauteur sous plafond et une lumière du jour idéale.»

Chaque espace utilisé

Suite à l'abandon par l'Etat de l'achat du jardin des Dominicains en 2013, le projet a dû être corrigé et surtout densifié. Dans un périmètre limité, les architectes se sont montrés inventifs pour gagner un maximum d'espace. L'aspect végétal a été conservé: les utilisateurs pourront se ressourcer dans un jardin sur le toit et les places de travail offriront une vue sur le parc de l'Albertinum.

Moderniser les infrastructures permettra aussi de limiter les coûts d'exploitation: le Conseil d'Etat prévoit d'économiser entre 400 000 et 500 000 francs par année. Le prêt sera automatisé, ce qui déchargera le personnel et permettra une nouvelle organisation. Avec l'extension du libre accès, les livres seront disponibles en tout temps. Les heures d'ouverture pourraient être allongées comme le souhaitent les utilisateurs.

Le Grand Conseil a accepté ce crédit par 101 voix contre 4 et une abstention. Les principaux partis fribourgeois y sont tous favorables. Si la population donne son accord, la mise en service de la nouvelle BCU devrait avoir lieu en 2023. ■



La BCU conserve des documents précieux. Cette illustration du comte Michel libérant les Gruériens fait partie des trésors de la bibliothèque. BCU FRIBOURG

Le droit d'emption réapparaît

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'introduire un instrument fort pour gérer l'aménagement du territoire.

LATEC. A la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral, le canton avait l'obligation de revoir sa Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Les juges de Mon Repos avaient estimé que Fribourg n'avait pas d'instrument suffisamment fort pour garantir que les terrains classés en zone à bâtir soient effectivement construits. Le Conseil d'Etat propose d'introduire un droit d'emption légal.

Ce droit d'emption légal, attribué aux communes et subsidiairement à l'Etat pour les zones d'activités d'importance cantonale, existait déjà dans une première version modifiée de la LATEC. Mais le Grand Conseil avait décidé d'y renoncer, conservant cette possibilité uniquement pour le

canton. La commune de Villars-sur-Glâne et quatre particuliers avaient fait recours au Tribunal fédéral.

Avec cette modification de la LATEC, Fribourg s'adapte à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), qui a pour but de freiner le gaspillage du sol et la spéculation, en œuvrant sur la diminution des zones à bâtir surdimensionnées et une meilleure utilisation des réserves de terrain. Les cantons sont tenus de prendre des mesures afin que toutes les surfaces soient utilisées conformément à leur affectation.

Un délai de dix ans

Après avoir examiné les solutions retenues ailleurs en Suisse, le Conseil d'Etat a choisi d'introduire un délai de dix ans pendant lequel il sera obligatoire de construire. Cela concerne les nouvelles zones à bâtir, mais pas seulement. Les propriétaires de terrains dont l'affectation a déjà été décidée devront également res-

pecter un délai de dix ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi.

Si rien n'est fait après une décennie, il y aura sanction. Un droit d'emption légal pourra être exercé à la valeur vénale sur tout ou partie de la surface concernée. Une telle décision devra se fonder sur un intérêt prépondérant.

«Il apparaît indispensable de prévoir un instrument fort afin de pousser les propriétaires à prendre à temps les dispositions nécessaires pour utiliser leurs terrains conformément à leur affectation», justifie le Conseil d'Etat dans son message. Ce droit sera attribué principalement aux communes, compétentes pour l'aménagement local, et subsidiairement au canton.

Le Conseil d'Etat a profité de cette modification de la LATEC pour proposer de rendre obligatoire l'établissement de plans directeurs régionaux, une opération qui est actuellement facultative. Cette modification de la loi se trouve désormais entre les mains du Grand Conseil qui devra statuer. DM

Quand l'alcool devient un médoc

PRÉVENTION. La Journée nationale sur les problèmes liés à l'alcool se déroulera jeudi. Cette année, le thème choisi est «Matin, midi, soir – quand l'alcool devient un médicament». Dans le canton, une action de sensibilisation interinstitutionnelle est organisée sur la question des personnes qui consomment de l'alcool comme automédication contre le stress, la tension, l'anxiété, la douleur ou la tristesse. Les associations REPER et EX-pression, le Centre cantonal d'addictologie, les fondations du Torry et du Tremplin, la Haute Ecole de santé, la police cantonale, l'Office de la circulation et la ville de Fribourg participeront à l'opération.

Cette dernière débute aujourd'hui à Fribourg, avec l'installation d'une boîte de médicaments géante sur la place Georges-Python. L'objectif est «d'attirer l'attention et de surprendre la population», selon le communiqué de la Direction de la santé et des affaires sociales. La boîte sera ouverte mercredi et des collaborateurs des institutions participantes seront présents durant deux jours pour informer le public – de 7 h à 17 h mercredi et de 11 h 30 à 20 h jeudi. L'action se répétera à Guin, vendredi 25 mai. La boîte de médicaments sera déposée, fermée, entre la gare et le magasin Coop. Le lendemain, dès 9 h, aura lieu l'ouverture de la boîte. XS